Divorce et dette

Par Esra		
Bonjour,		

Je suis en instance de divorce depuis septembre 2019. Mon ex-mari avait une société dans le bâtiment. Nous avons une dettes de 45000? aux impôts suite à une inspection de sa société : mon ex-mari n'a pas pu prouver toutes les sorties et les entrées de ses comptes bancaires, et une somme de 80000? à été comptabilisé comme revenus personnels. La caf que reçoit mes locataires est saisie par les impôts, j'ai également une saisie sur mon salaire.

Je suis la seule aujourd'hui à payer cette dette. Les impôts ne peuvent-ils pas saisir le salaire de Monsieur même si il est en CDD ? Que puis je faire pour qu'il soit dans l'obligation de payer ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Bonne soirée à vous.